Uzès : l'hôtel de ville devient un bâtiment plus performant

La première phase de rénovation de l'hôtel de ville s'achève avec la mise aux normes réglementaire prévue par la loi sur le handicap, la sécurité en qualité d'établissement recevant du public. Les services techniques de la Ville d'Uzès avec le concours de l'architecte du patrimoine d'Uzès, Gabrielle Welisch ont également travaillé sur l'optimisation du bâti en termes de développement durable et de rationalisation des espaces. L'ascenseur entrera en fonction d'ici une quinzaine de jours. Les travaux qui auront duré six mois s'achèveront fin mars. Voir aussi en images la mise aux normes de l'Hôtel de ville (diaporama).

L'important chantier de l'Hôtel de ville d'Uzès s'achève avec l'installation d'un ascenseur qui sera mis en fonctionnement sous une quinzaine de jours. Lundi 10 mars 2014, la grue qui obstruait la vue sur la façade du bâtiment classé était retirée.

La rénovation de l'hôtel de ville aura mobilisé trente personnes dans différents corps de métiers.

Cette rénovation permet l'accès par ascenseur au premier étage de la mairie constituant ainsi la première phase de la mise au norme réglementaire de l'établissement. L'édifice construit en 1763 par les consuls, s'étant agrandi au XIXe siècle avec l'acquisition de deux nouvelles bâtisses de part et d'autres de l'existant, il était nécessaire de repenser le bâti de façon rationnelle et optimale, adapté aux exigences de ce siècle.

Après 6 mois de longs travaux, retardés par un hiver particulièrement pluvieux ainsi que le mistral, de **nouvelles perspectives s'ouvrent sur la mairie.**

Le chantier qui aura mobilisé trente personnes au total dans différents corps de métiers dont les services techniques municipaux auront été les pilotes, avec le groupement de maîtrise d'oeuvre constitué, aura permis la **mise en conformité de l'existant et son amélioration énergétique :**

- **selon la réglementation sur le handicap :** pour les personnes à mobilité réduite un ascenseur dessert le premier étage. A terme et selon les possibilités, il pourra fonctionner pour les différents corps de

bâtiments ;

- **selon la réglementation sécurité pour accueillir du public pour une capacité de 200 personnes maximum,** dans le salon Racine notamment ; désormais l'hôtel de ville est au norme pour être classé établissement recevant du public, erp ;
- **sur l'optimisation du patrimoine bâti, classé monument historique :** par la mise en valeur des espaces. Là aussi, des aménagements futurs pourront être envisagés en fonction des besoins.
- **sur la rationalisation des installations techniques et l'économie d'énergie sur le bâtiment existant selon les priorités défendues par le développement durable :** en mettant aux normes une partie des installations techniques (électrique notamment), en repensant le chauffage et la climatisation inexistante de deux salles, largement utilisées : le salon Racine et la salle des commissions ; en isolant les combles et en installant une ventilation double-flux au plafond, par les toits pour récupérer l'énergie. D'autre part, l'ensemble des convecteurs électriques ont été remplacés par une pompe à chaleur desservant les deux espaces.
- **sur le fonctionnement :** une étude aura permis d'établir un diagnostic complet sur l'optimisation des espaces de travail et l'accueil du public dans une perspective de répondre aux attentes des usagers et à leurs besoins.

Ce chantier comportait **deux rénovations menées en parallèle** par plusieurs entreprises pour **maîtriser les coûts**. La **toiture de l'hôtel de ville** aura été achevée, côté rue Sénéchal pour la 5e tranche des travaux programmés et la première mise au norme de l'établissement public aura été achevée permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite de profiter de l'ensemble des installations nouvelles.

Le coût global de l'investissement pour la réfection de tranche 5 de la toiture s'élève à 94 580 € ht, financé à 40% par l'Etat, 25% par le Département, 15% par la Région et 20 % par la commune.
Le coût global de l'investissement pour la mise aux normes de l'hôtel de ville s'élève à 659 580 € ht comprenant une dotation de 100 000 € ht de la préfecture du Gard.

Lire aussi : Accessibilité : l'hôtel de ville d'Uzès s'équipe d'un ascenseur

https://www.uzes.fr/ma-mairie/grands-projets-de-ville/archives/travaux-de-2014/uzes-lhotel-de-ville-devient-un-batiment-plus-performant?

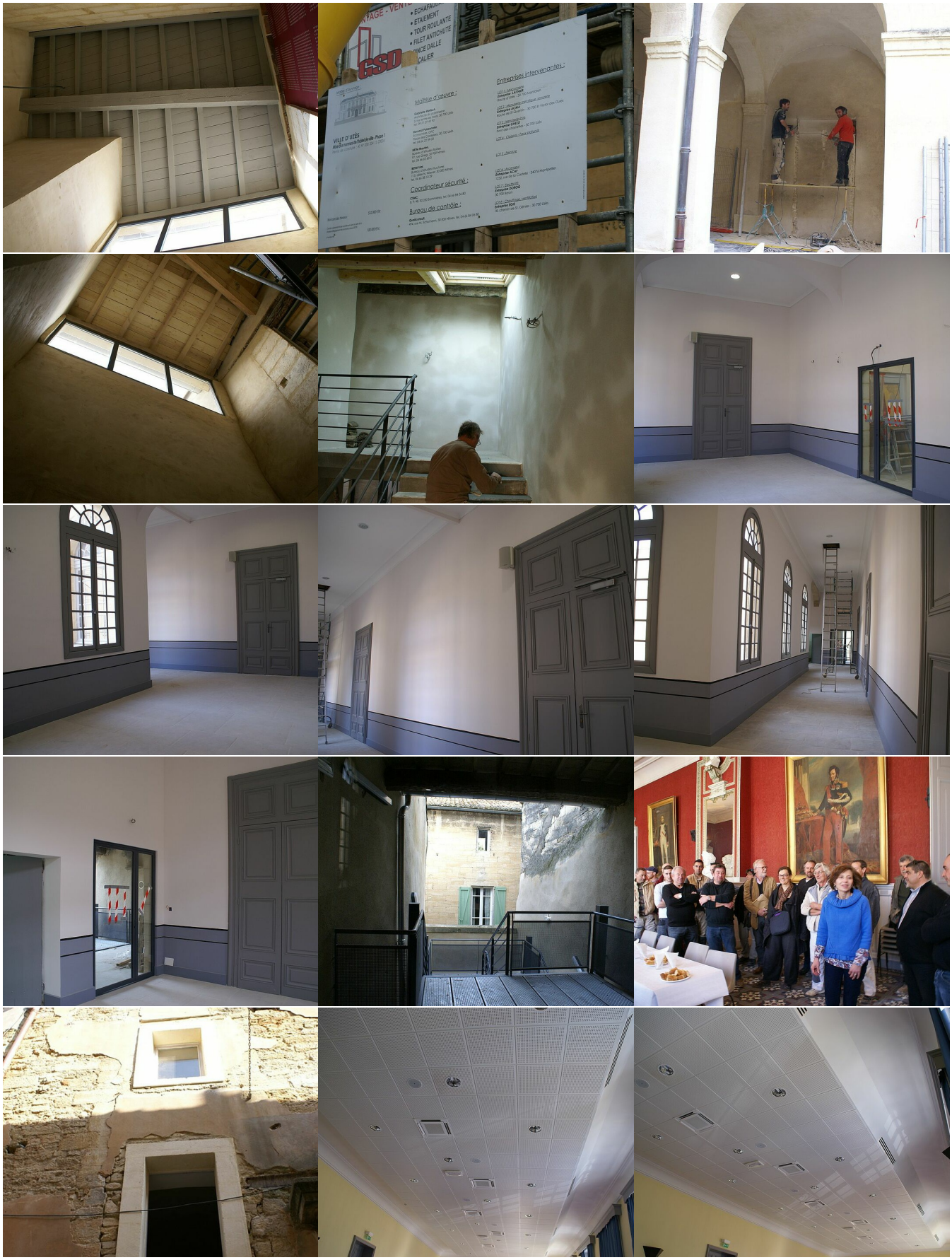

https://www.uzes.fr/ma-mairie/grands-projets-de-ville/archives/travaux-de-2014/uzes-lhotel-de-ville-devient-un-batiment-plus-performant?

https://www.uzes.fr/ma-mairie/grands-projets-de-ville/archives/travaux-de-2014/uzes-lhotel-de-ville-devient-un-batiment-plus-performant?

UZES
VILLES
& PAYS
D'ART &
HISTO